



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

9.1 Avis de non-renouvellement de Bail – Caisse de La Baie-Bas-Saguenay

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 126 974,31 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Blackburn et Blackburn	647,26 \$	Contrat
Machinerie lourde R. Bouchard	1 905,70 \$	Projet SNF
Brandt	531,94 \$	Matériel
Canadian Tire	4 249,48 \$	Sel
Construction JP Foster	31 388,18 \$	Projet SNF
Déry télécom	122,47 \$	Accès réseau
Englobe	997,98 \$	Projet chemin Lac-Brébeuf
Transport Bouchard	16,93 \$	Transport
Filtre Saglac	356,42 \$	Matériel
Fonds de l'information foncière	55,00 \$	Avis de mutation
Garage Fernand Boudreault	194,84 \$	Matériel
Camion avantage	371,56 \$	Matériel
GLS, Dicom	13,60 \$	Transport
La Baie Moteur	134,20 \$	Matériel
Lachance pièces d'auto	481,75 \$	Matériel
Laboratoire Environex	587,24 \$	Analyses
Guy Lapiere	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Larochelle équipement	3 880,41 \$	Matériel
Linde Canada	278,06 \$	Renovèlement
Marché St-Félix	916,64 \$	Épicerie
Guillaume Masse	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
MRC-du-Fjord-du-Saguenay	14 536,33 \$	Quote-part
Napa	110,66 \$	Pièces
Nettoyage de conduites souterrains	620,87 \$	Caméra réseau égout
Nutrinor	3 560,67 \$	Diesel
Pétroles RL	191,19 \$	Essence
Potvin et Bouchard	453,13 \$	Matériel
Pro-Loc	8 310,33 \$	Projet SNF
Régie des matières résiduelles	1 212,76 \$	Quote-part
Régie incendie	702,00 \$	Service entretien
Robitaille équipement	763,10 \$	Matériel
Services sanitaires R Bonneau	1 109,51 \$	Loc/transport roll-off
Sonia Tremblay	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Claude Soucy	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Transport LHC	17 039,30 \$	Projet SNF
TOTAL	97 739,51 \$	
Salaires D.A.S. décembre 2021 élus/emp.	28 484,80 \$	
Maison des Familles	750,00 \$	
TOTAL	126 974,31 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 10 janvier 2022.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 7 février 2022 par voie audiovisuelle.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1



N° de résolution
ou annotation

Mot de bienvenue et
ouverture de la
séance

Ordre du jour

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Adoption de la procédure de huis clos par voie audiovisuelle
 - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
 - 2.4 Dépôt des formulaires DGE-1038
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Permis d'intervention – Route à l'entretien du MTQ
 - 3.2 Demande d'aide financière au député de Dubuc pour l'amélioration du réseau routier municipal
 - 3.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2022
 - 3.4 Avis de motion - Règlement 317-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus
 - 3.5 Fondation du CEGEP de Chicoutimi
 - 3.6 Rapport d'activités 2021 du service de sécurité incendie
 - 3.7 Projet de règlement 318-2022 – Gestion contractuelle
 - 3.8 Avis de motion
 - 3.9 Cession d'un ancien chemin public à fermer
 - 3.10 Demande de l'entrepreneur pour compensation Covid-19 et conditions hivernales
 - 3.11 Appui au Syndicat des producteurs de bois pour un taux de taxation distinct
 - 3.12 MRC Fjord-du-Saguenay – Acceptation du rapport final 2020-2021 dans le cadre du Fonds de développement du territoire
 - 3.13 Camping municipal de Saint-Félix-d'Otis – Prêt restaurant La Pataterit
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Nomination pour la création d'un comité de démolition
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 5.1 Demande d'aide financière pour le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 5.2 Demande de soutien financier pour la marche du rein 2022
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Suivi MTQ limite de vitesse
 - 9.2 Plan d'action de L'Agir
 - 9.3 Demande de renseignement de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

2. ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE HUIS CLOS PAR VOIE AUDIOVISUELLE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie audiovisuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie audiovisuelle. »

2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » le sujet suivant :
1- Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation pour la location d'une excavatrice et d'un camion benne.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

2.4 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les formulaires DGE-1038 des candidats de l'élection du 7 novembre 2021 au conseil municipal.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 PERMIS D'INTERVENTION – ROUTE À L'ENTRETIEN DU MTO

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander un permis d'intervention pour l'année 2022 lorsque la municipalité exécutera des travaux sur la route à l'entretien du ministère des Transports du Québec. De plus, la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux et à permettre que monsieur Pierre Deslauriers, maire, et madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit permis d'intervention.

3.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant que certains chemins municipaux de la municipalité ont un urgent besoin de réparations;

Considérant que l'état de certains chemins nécessite des interventions immédiates, notamment au niveau de rechargement de la chaussée, de la pose d'enrobé bitumineux, des ponceaux, des accotements et des fossés;

Considérant que la municipalité entretient plus de 50 kilomètres de chemins municipaux;

Considérant l'implication de la municipalité et l'effort des contribuables dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au député de Dubuc, monsieur François Tremblay, une aide financière de 100 000 \$ pour l'amélioration du Chemin du Lac-à-la-Croix.



R-2022-01-21-TRÉS

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — Nr-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.3 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,4 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2018-2019 (15,9 % pour les garçons et 7,6 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 14 au 18 février 2022, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème **Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit d'être des « Porteurs de sens »**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de **déclarer les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2022 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette seconde année hors de l'ordinaire;

3.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 317-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Martin Côté que le règlement numéro 317-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis sera déposé lors d'une prochaine séance.

3.5 FONDATION DU CEGEP DE CHICOUTIMI

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser deux bourses au mérite de 250,00 \$ pour l'année 2022 à la Fondation du Cégep de Chicoutimi.

3.6 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport annuel d'activités 2021 du service de sécurité incendie.

3.7 PROJET DE RÈGLEMENT 318-2022 – GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement portant le numéro 318-2022 concernant la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, tel que produit en annexe.

3.8 AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Johanne Bergeron que le règlement numéro 318-2022 concernant la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis sera déposé lors d'une prochaine séance.

3.9 CESSION D'UN ANCIEN CHEMIN PUBLIC À FERMER

Attendu que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis possède un terrain de figure irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot SIX MILLIONS QUATORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ (lot 6 014 555 ptie), au cadastre officiel du Québec, dans les limites de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, circonscription foncière Chicoutimi et bornée comme suit: vers le Nord-Est par une partie résiduelle du lot 6 014 555, propriété de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis, vers l'Est par le lot 6 014 580, encore vers le Nord-Est par le lot 6 014 580, encore vers l'Est par le Vieux Chemin (lot 6 014 508), vers l'Ouest partie par le lot 6 013 974 et partie par le lot 6 013 988, vers le Sud-Ouest par le lot 6 014 988 et vers l'Ouest par le lot 6 014 988.

Le terrain susmentionné peut être plus explicitement décrit comme suit :

Partant du point "1", ce point étant le coin Sud du terrain faisant l'objet des présentes; de là, suivant une direction de 351°05'37" et une distance de quatre-vingts mètres et vingt et un centièmes (80,21 m) jusqu'au point "2"; de là, suivant une direction de 339°16'25" et une distance de cent vingt et un mètres et trente-huit centièmes (121,38 m) jusqu'au point "3"; de là, suivant une direction de 333°29'13" et une distance de cinquante mètres et soixante-quatre centièmes (50,64 m) jusqu'au point "4"; de là, suivant une direction de 320°53'04" et une distance de cent vingt-deux mètres et soixante-trois centièmes (122,63 m) jusqu'au point "5"; de là, suivant une direction de 0°38'08" et une distance de vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m) jusqu'au point "6"; de là, suivant une direction de 128°10'32" et une distance de quatorze mètres et soixante-quinze centièmes (14,75 m) jusqu'au point "7"; de là, suivant une direction de 180°38'09" et une distance de douze mètres et soixante-dix centièmes (12,70 m) jusqu'au point "8"; de là, suivant une direction de 140°53'04" et une distance de cent dix-neuf mètres et soixante-dix centièmes (119,70 m) jusqu'au point "9"; de là, suivant une direction de 153°29'13" et une distance de cinquante-deux mètres et cinquante-deux centièmes (52,52 m) jusqu'au point "10"; de là,



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4576 — M-104/IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

suivant une direction de 159°16'24" et une distance de cent vingt-trois mètres et dix-huit centièmes (123,18 m) jusqu'au point "11"; de là, suivant une direction de 171°05'37" et une distance de cinquante et un mètres et soixante-quatorze centièmes (51,74 m) jusqu'au point "12"; de là, suivant un arc de cercle d'un rayon de cinq cent trente-neuf mètres et quatorze centièmes (539,14 m) et une distance de trente et un mètres et quatre-vingt-dix centièmes (31,90 m) jusqu'au point de départ "1"; ce terrain contient en superficie quatre mille quatre cent quarante et un mètres carrés et un dixième (4 441,1 m²).

Le tout tel que montré par les chiffres "1", "2", "3", "4", "5", "6", "7", "8", "9", "10", "11", "12" et "1" sur le plan accompagnant les présentes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis cède le terrain ci-dessus décrit en contrepartie de deux cents (200 \$) à messieurs Jocelyn Desgagné, Alain Desgagné et madame Cathy Desgagné. Et d'autoriser le maire, monsieur Pierre Deslauriers et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Hélène Gagnon, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis le contrat de vente notarié. Les frais d'arpenteur et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Il est également résolu que toutes les demandes de cession d'un ancien chemin public à fermer seront acceptées pour un montant forfaitaire de deux cent dollars (200 \$) quelle que soit la dimension du terrain.

R-2022-02-28

3.10 DEMANDE DE L'ENTREPRENEUR POUR COMPENSATION COVID-19 ET CONDITIONS HIVERNALES

Considérant que l'entrepreneur voudrait recevoir des compensations financières suite à la Covid-19 et aux conditions hivernales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre les recommandations de l'architecte, monsieur Carl Hovington, et de refuser de verser les montants financiers considérant que l'appel d'offres indiquait une période de validité de la soumission pour une durée de 150 jours. De plus, lors de l'adjudication du contrat le 4 novembre 2020, l'entrepreneur savait également qu'il aurait à effectuer des travaux en condition hivernale.

3.11 APPUI AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS POUR UN TAUX DE TAXATION DISTINCT

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

R-2022-02-29

3.12 MRC FJORD-DU-SAGUENAY – ACCEPTATION DU RAPPORT FINAL 2020-2021 DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Projet : Espace communautaire et équipements pour le projet plein-air de l'école Saint-Félix

Coût du projet : 240 748,92 \$

Participation de la municipalité : 40 748,92 \$

Fonds de développement des territoires : 200 000,00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet d'espace communautaire et équipements pour le projet plein-air dans le cadre du Programme fonds de développement des territoires 2020-2021.

R-2022-02-30

3.13 CAMPING MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS – PRÊT RESTAURANT LA PATATERIT

Considérant que le Camping municipal de Saint-Félix-d'Otis doit démolir son restaurant au printemps 2022;

Considérant que le Camping voudrait continuer à offrir un service de restauration;

Considérant que la municipalité ne trouve pas d'employé pour ouvrir la Pataterit à la halte routière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de prêter la Pataterit au Camping municipal de Saint-Félix-d'Otis gratuitement mais conditionnellement à ce qu'on y accueille la population de Saint-Félix-d'Otis sans frais d'entrée pour aller y manger.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de janvier 2022, 5 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 846 000,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
2	Abattage d'arbre	81 000,00\$	10,00 \$
2	Nouvelle construction résidentielle	750 000,00 \$	100,00 \$
1	Ouvrage de captage d'eau	15 000,00 \$	525,00 \$
5	TOTAL	846 000,00 \$	635,00 \$

4.2 NOMINATION POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION

Considérant que *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige chaque municipalité à former un comité pour la démolition de bâtiment sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce comité doit être formé par trois élus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer messieurs Pierre Deslauriers, Martin Côté et Pierre Dufour comme membres du comité pour une période d'un an.

5. DONS ET SUBVENTION

5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande d'aide financière.

5.2 DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA MARCHÉ DU REIN 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser un montant de 50 \$ pour la marche du rein.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA LOCATION D'UNE EXCAVATRICE ET D'UN CAMION BENNE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Hélène Gagnon, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la location d'une excavatrice et d'un camion benne.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Suivi MTQ limite de vitesse

9.2 Plan d'action de L'Agir

9.3 Demande de renseignement de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 150 383,06 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Articles promotionnels Daniel Dupuis	922,04 \$	Épinglettes
Association des directeurs municipaux	964,13 \$	Adhésion 2022
Bell	15 626,84 \$	Projet caserne
Béton Régional inc.	1 011,78 \$	Projet SNF
Blackburn & Blackburn inc.	328,80 \$	Contrat de services et achat d'agrafes
Bonneau-Simard, Carol	500,00 \$	Remboursement du dépôt pour un puits
Machineries lourdes R. Bouchard	431,16 \$	Réparations



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 865-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Canadian Tire	801,68 \$	Compresseur, pinces et clés
Cégep de Shawinigan	2 950,00 \$	Formation eaux usées
Chic Métal Profil inc.	2 658,45 \$	Matériel
Clôturéx	845,07 \$	Préparation clôture
Corporation des officiers municipaux	436,91 \$	Cotisation 2022
DéryTélécom	43,70 \$	Accès réseau
Englobe corp.	208,10 \$	Projet chemin du Lac-Brébeuf
Fonds de l'information foncière	55,00 \$	Droits de mutation
Éditions juridiques FD inc.	325,66 \$	Matériel élections
Garage Fernand Boudreault	157,91 \$	Matériel
Gauthier, Janick	500,00 \$	Remboursement du dépôt pour une fosse
GLS	14,44 \$	Transport
Guérin, Frédéric	483,43 \$	Remboursement de dépenses
Hydro-Québec	505,89 \$	Lampe de rue
Impressions RC	847,88 \$	Matériel
Japy électrique	1 871,31 \$	Réparations
Environex	356,71 \$	Analyses d'eau potable
Luc Gagnon	385,00 \$	Entretien ménage
Métal Pless inc.	313,88 \$	Matériel
MRC du Fjord-du-Saguenay	15 907,84 \$	Quote-part
Napa	166,11 \$	Pièces
Nord Flo	957,17 \$	Appel d'urgence du 1er janvier 2022
Nutrinor	3 524,64 \$	Diesel
Pedno	2 572,45 \$	Chaîne
Pétrole RL	303,58 \$	Essence
Produits BCM	625,33 \$	Matériel
PG Solutions	310,43 \$	Avis d'évaluation
Potvin & Bouchard	46,11 \$	Matériel
Régie intermunicipal sécurité incendie	34 671,29 \$	Quote-part
Régie des matières résiduelles	986,08 \$	Quote-part
Sécur	2 996,47 \$	Entretien
Services sanitaires R. Bonneau	1 046,27 \$	Roll-off
Tenaquip	1 131,07 \$	Matériel
Transport Extra	646,74 \$	Projet SNF
Transport LHC	431,16 \$	Transport sel
Unigec	1 655,64 \$	Projet chemin du Lac-Brébeuf
Pierre Deslauriers	172,00 \$	Déplacement
Mont-Édouard	1 000,00 \$	Carte corporative
Bell	144,75 \$	Cellulaires
Machineries lourdes R. Bouchard	44 359,09 \$	Contrat déneigement sentiers privés
Hydro-Québec	3 183,07 \$	Électricité
Total des dépenses	150 383,06 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 7 février 2022.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par des citoyens.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire Héléne Gagnon, directrice générale et sec-très.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 17 février 2022 par voie audiovisuelle.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

R-2022-02-36

Séance
extraordinaire du 17
février 2022

Quorum



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
2. Administration
 - 2.1 Adoption de la procédure de huis clos par téléconférence
 - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Demande de permis en zone de PIIA - Lot 6 458 660 Chemin du Lac-Goth - Denis Villeneuve et Laurie Dufour
4. Levée de l'assemblée

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le jeudi 17 février 2022 par voie audiovisuelle.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Administration
 - 2.1 Adoption de la procédure du huis clos par téléconférence
 - 2.2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Demande de permis en zone de PIIA - Lot 6 458 660 Chemin du Lac-Goth - Denis Villeneuve et Laurie Dufour
4. Levée de la séance

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 14^e jour de février 2022

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,

Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2. ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE HUIS CLOS PAR VOIE AUDIOVISUELLE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie audiovisuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée, par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie audiovisuelle. »



R-2022-02-39

N° de résolution
ou annotation

R-2022-02-39

R-2022-02-40

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

2.2 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE DE PIIA – LOT 6 458 660 CHEMIN DU LAC-GOTH – DENIS VILLENEUVE ET LAURIE DUFOUR

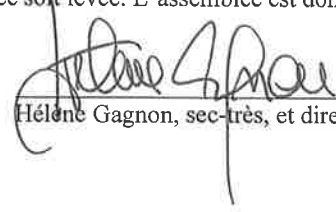
Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de permis lorsque les demandeurs auront déposé les documents suivants :

- L'épaisseur de l'isolant d'uréthane prévu au toit, pour atteindre un facteur d'isolation de R50;
- Une coupe du plancher hors-sol démontrant qu'un facteur d'isolation minimum de R29.5 est atteint;
- Un plan d'aménagement paysager sommaire qui démontre l'atteinte de l'objectif 7 du règlement 287-2017.

5. LEVÉÉ DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. L'assemblée est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Hélène Gagnon, sec-très, et directrice générale